



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0875**

commune (s) : Lyon 8^e

objet : Quartiers Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0875

objet : **Quartiers Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon 8^e inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de Lyon.

Les objectifs prioritaires, la nature des actions correspondantes et les modalités de mise en œuvre ont été précisés à l'occasion du renouvellement de la convention-cadre de GSUP. La convention triennale 2007-2009 approuvée par le conseil de Communauté du 15 octobre 2007 constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et bailleurs aux problèmes spécifiques des quartiers Mermoz, Langlet-Santy, États-Unis et Moulin à Vent à Lyon 8^e.

À ce titre, les actions prioritaires concernent principalement :

- l'amélioration de la propreté, de l'état et du fonctionnement des espaces communs : les parties communes des immeubles et les espaces extérieurs,
- la remise en état de logements vacants,
- le soutien à des initiatives locales contribuant au renforcement du lien social et à l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le développement d'actions de formation et d'insertion professionnelle (contrats d'insertion, poste adulte relais, etc.) est recherché dans chacun des dispositifs, avec notamment l'intervention de la régie de quartier du 8^e arrondissement de Lyon.

La programmation GSUP 2009 décline les orientations affirmées dans la convention triennale et les actions proposées sont la traduction de ces engagements partenariaux.

Le coût global des opérations définies pour les quartiers en CUCS sur le 8^e arrondissement de Lyon et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2009 a été estimé à 1 422 737 € TTC. Le montant de l'engagement financier de la Communauté urbaine est de 143 215 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est joint en annexe.

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité des quartiers du CUCS de Lyon 8^e pour l'année 2009, tel que présenté en annexe,
- b) - la participation financière de la Communauté urbaine d'un montant total de 143 215 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions financières pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.